

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AE37

présenté par
M. Buisson, M. Guiniot, M. Bigot, M. Bovet, M. Chenu, M. de Fleurian, M. Dragon,
Mme Hamelet, M. Jolly, Mme Le Pen, Mme Lelouis, Mme Alexandra Masson, M. Pfeffer,
M. Rambaud et Mme Robert-Dehault

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Action extérieure de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	500 000
Diplomatie culturelle et d'influence	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	0	500 000
SOLDE	-500 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit de baisser d'un montant de 500 000 euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement les fonds alloués au Fonds européen pour la démocratie au sein de l'action 2 Action européenne dans le programme 105 Action de la France en Europe et dans le monde de la mission Action extérieure de l'État.

Cette suppression des crédits alloués au Fonds européen pour la démocratie s'inscrit dans une logique de recentrage des priorités budgétaires sur les enjeux nationaux les plus pressants.